

# WEBINAIRE

## Référentiel de compétences et d'évaluation

BM Educateur

Comportementaliste canin,  
félin et NAC (niv.5)

RNCP37642

28 AOUT 2023



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

# Agenda

- Groupe de travail et parties prenantes
- Critères d'enregistrement du titre auprès de France compétences
- Présentation du référentiel du BM éducateur
- Questions/réponses

# Le groupe de travail

## ➤ Présidente du SNPCC

Anne-Marie LE ROUEIL

## ➤ Artisan.es mandatées par le SNPCC

Anne Sophie AVOCAT

Présidente de la commission éducation et comportement

Anne DELAHAYE

Membre de la commission éducation et comportement

Irène SAUTELET

Membre de la commission éducation et comportement

## ➤ Coordination et animation

Natacha WAGNER et Julie MICHARD, Consultantes chez Lafayette Associés

Nathalie DUBOIS, Pôle certification CMA France

# Rappels sur l'enregistrement d'un titre au RNCP

# Critères d'enregistrement au RNCP

Les 9 critères de recevabilité au RNCP de France compétences*	Livrables attendus
<p><b>1 - L'adéquation des emplois occupés par rapport au métier visé</b> par le projet de certification professionnelle s'appuyant sur l'analyse d'au moins deux promotions de titulaires du projet de certification professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier RNCP annexe (dont analyse insertion)</li> <li>- Note d'opportunité démontrant la valeur d'usage</li> <li>- Courriers de soutien</li> </ul>
<p><b>2 - L'impact du projet de certification professionnelle en matière d'accès ou de retour à l'emploi</b>, apprécié pour au moins deux promotions de titulaires et comparé à l'impact de certifications visant des métiers similaires ou proches.</p>	
<p><b>3 - La qualité du référentiel d'activités, du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel de certification</li> </ul>
<p><b>4 - La mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Note relative à la démarche qualité</li> <li>- PV de jury</li> <li>- Parchemin</li> </ul>
<p><b>5 - La prise en compte des contraintes légales et réglementaires liées à l'exercice du métier</b> visé par le projet de certification professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel de certification</li> <li>- Dossier RNCP annexe</li> <li>- Note d'opportunité démontrant la valeur d'usage</li> </ul>
<p><b>6 - La possibilité d'accéder au projet de certification professionnelle par la validation des acquis de l'expérience.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret 2</li> <li>- Dossier RNCP annexe</li> </ul>
<p><b>7 - La cohérence des blocs de compétences</b> constitutifs du projet de certification professionnelle et de leurs modalités spécifiques d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel de certification</li> <li>- Note d'opportunité démontrant la valeur d'usage</li> <li>- Dossier RNCP annexe</li> </ul>
<p><b>8 - Le cas échéant, la cohérence des correspondances totales ou partielles mises en place avec des certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier RNCP annexe</li> </ul>
<p><b>9 - Le cas échéant, les modalités d'association des commissions paritaires nationales de l'emploi de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels.</b></p>	



# Référentiel d'activités et de compétences

## ➤ Description des activités et tâches réalisées

- Activités construites sur une analyse fine des situations de travail (fiches métiers et retours des professionnels) permettant d'identifier les activités constitutives d'un métier
- Activités déclinées en tâches

## ➤ Structuration en blocs de compétences

- Grands axes du métier qui regroupent les activités et les tâches
- Ensemble cohérent et homogène (pour chacun)
- Des modalités d'évaluation spécifiques

## ➤ Formulation des compétences à partir des activités identifiées

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>Les activités donnent le détail de ce qu'il faut faire pour mettre en œuvre la compétence.</p> <p>Il s'agit de « séquences de travail » constitutives de la compétence.</p>	<p>La compétence est décrite contextualisée et formulée à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'un <b>verbe d'action</b></li> <li>➤ le <b>quoi</b> : le « <b>sujet</b> » de l'action</li> <li>➤ un <b>objectif</b> ou résultat à atteindre</li> </ul>	<p>L'évaluation précise par quel moyen la compétence est évaluée.</p> <p>Il peut y avoir 2 modalités pour une compétence, tout comme une modalité pour plusieurs compétences.</p>	<p>Le critère doit contenir explicitement la nature de ce qui doit être restitué par le candidat lors de l'évaluation.</p> <p>Il s'agit d'<b>indicateurs observables</b> et objectifs.</p>



# Référentiel d'évaluation

## ➤ Description des modalités d'évaluation : situations dans lesquelles les compétences peuvent être appréciées

- Une ou plusieurs modalité(s) spécifique(s) à une compétence
- Des modalités professionnalisantes se rapprochant autant que possible des situations de travail (ex : mise en situation professionnelle, étude de cas...)

## ➤ Description des critères d'évaluation : « indicateurs » permettant à l'évaluateur de mesurer l'acquisition d'une compétence à travers la modalité d'évaluation

- Attendu global (exhaustivité, adéquation, pertinence...) précisé par des...
- critères observables et mesurables

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>Les activités donnent le détail de ce qu'il faut faire pour mettre en œuvre la compétence.</p> <p>Il s'agit de « séquences de travail » constitutives de la compétence.</p>	<p>La compétence est décrite contextualisée et formulée à l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ d'un <b>verbe d'action</b></li> <li>➤ le <b>quoi</b> : le « <b>sujet</b> » de l'action</li> <li>➤ un <b>objectif</b> ou résultat à atteindre</li> </ul>	<p>L'évaluation précise par quel moyen la compétence est évaluée.</p> <p>Il peut y avoir 2 modalités pour une compétence, tout comme une modalité pour plusieurs compétences.</p>	<p>Le critère doit contenir explicitement la nature de ce qui doit être restitué par le candidat lors de l'évaluation.</p> <p>Il s'agit d'<b>indicateurs observables</b> et objectifs.</p>



**Exemple : « Pertinence du cahier des charges (qualité non observable) : Le cahier des charges identifie le besoin exprimé par le client ; la structure de l'intervention est proposée ; le calendrier prévisionnel est réaliste ; la proposition financière est complète (indicateurs observables) »**

# BM Educateur Comportementaliste canin, félin et NAC (niv.5)

# Informations sur ce titre

➤ Titre enregistré pour **3 ans** jusqu'au **31/05/2026**

Date de dernière délivrance possible de la certification : **31/05/2030**

➤ Lien vers la fiche RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37642/>

➤ Documents disponibles sur l'intr@CMA accessibles en cliquant [ICI](#).

# Labellisation des partenaires

Afin de pouvoir dispenser et/ou organiser les évaluations pour une certification au RNCP, chaque centre doit être labellisé.

Il existe pour cela un process à suivre par :

- Les chambres de métiers et de l'artisanat
- Les OF hors réseau

*En cas de besoin, s'adresser à Gabriella DE FELICE*

# Labellisation des partenaires

La Chambre de métiers et de l'artisanat demandeuse doit envoyer un courrier au Président de CMA France dans lequel elle demande à être labellisée pour dispenser la formation.

Ce courrier doit être accompagné :

- D'une lettre de soutien de l'organisation professionnelle concernée.
  - Des CV de leurs formateurs et membres de jury.
  - Des modalités de mise en œuvre de la certification.
  - Des descriptifs de leurs équipements.
  - Une mini étude d'opportunité avec le nombre d'entreprises dans la région susceptibles d'accueillir les jeunes, les autres titres de la région, la zone géographique couverte.
- ⇒ L'ensemble de ces éléments est ensuite adressé par CMA France à l'organisation professionnelle qui rend sa décision.

❖ Pour les **OF hors réseau**, il faut d'abord envoyer une demande officielle au Président de la CMA de région pour demander le soutien de sa candidature. Si l'accord de la CMA de région est confirmé, l'OF doit préparer le dossier ci-dessus et passer par les mêmes étapes que les CMA. Si l'organisation professionnelle valide la demande en dernière instance, la CMA de région établit alors une convention de partenariat avec l'OF pour la mise en place de la formation.

# Référentiel de compétences du BM Educateur

	Blocs de compétences	Compétences
BLOCS METIER	BLOC 1 : Accompagner la cellule familiale en éducation comportementale canin-félin-NAC	<p>C 1.1 : Analyser les attentes de la cellule familiale</p> <p>C 1.2 : Analyser le comportement de l'animal</p> <p>C 1.3 : Construire des exercices adaptés à l'état des lieux réalisé</p> <p>C 1.4 : Accompagner le client dans sa mise en œuvre des techniques d'apprentissage d'éducation comportementale</p> <p>C 1.5 : Concevoir des séances pédagogiques collectives</p>
	BLOC 2 : Réaliser des interventions de médiation, sensibilisation et conseil auprès de publics et structures spécifiques	<p>C 2.1 : Elaborer des programmes d'intervention adaptés aux spécificités des publics</p> <p>C 2.2 : Accompagner des publics spécifiques</p> <p>C 2.3 : Animer des sessions de sensibilisation et/ou de prévention</p> <p>C 2.4 : Conseiller les structures d'accueil collectif</p>
BLOCS COMMUNS (BM)	BLOC 3 : Créer et gérer une entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC	<p>C 3.1 : Construire un projet entrepreneurial en éducation comportementale</p> <p>C 3.2 : Promouvoir le projet de création/reprise d'entreprise d'éducateur comportementaliste</p> <p>C 3.3 : Assurer la veille juridique, scientifique et technologique</p> <p>C 3.4 : Veiller à la conformité et au nettoyage des équipements, matériels et locaux</p> <p>C 3.5 : Rédiger les procédures de mise en application des mesures de sécurité,</p> <p>C 3.6 : Elaborer un plan de financement à destination du banquier</p> <p>C 3.7 : Evaluer de façon continue la santé de l'entreprise</p> <p>C 3.8 : Mettre en œuvre les actions de la politique tarifaire</p>
	BLOC 4 : Commercialiser les prestations de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC	<p>C 4.1 : Concevoir une offre commerciale lisible sur le segment des prestations de l'entreprise</p> <p>C 4.2 : Définir les objectifs de vente à court, moyen et long terme</p> <p>C 4.3 : Construire une proposition commerciale</p> <p>C 4.4 : Définir la stratégie de communication externe de l'entreprise</p>
	BLOC 5 : Gérer les ressources humaines d'une entreprise d'éducation comportementale canin-félin-NAC	<p>C 5.1 : Analyser l'organisation du travail de l'entreprise</p> <p>C 5.2 : Evaluer les besoins en formation pour l'entreprise</p> <p>C 5.3 : Mettre en place les actions d'une politique de rémunération (salaire, prime, intéressement)</p> <p>C 5.4 : Assurer le suivi des apprenants</p>

# Référentiel d'évaluation du BM Educateur

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation
BLOC 1 : Accompagner la cellule familiale en éducation comportementale canin-félin-NAC	<p>ME1.1 <b>Jeu de rôle</b> à partir d'une situation tirée au sort traitant d'un cas avec chien ou d'un cas avec chat-NAC (projet d'adoption, animal présentant des comportements agressifs, changement d'environnement, animal malpropre...)</p> <p>ME1.2 : <b>Mise en situation professionnelle</b> – Ecrit : sur la base d'une lecture vidéo, le candidat, en tant qu'éducateur-comportementaliste canin-félin-NAC, observe, analyse et caractérise le comportement de l'animal présenté (Chien ou Chat ou NAC). Pour les espèces non représentées en vidéo, le candidat répond à l'écrit à des questions d'analyse des comportements des dites espèces.</p> <p>ME1.3 : <b>Jeu de rôle</b> en fonction d'une situation tirée au sort (profil client, profil émotionnel de l'animal, besoins définis), l'éducateur-comportementaliste (candidat) auprès du client (Jury) devra motiver la possibilité et l'intérêt d'inclure le binôme au sein d'un groupe et détailler son accompagnement, ses critères de sélection des autres participants et les exercices à mettre en place.</p>
BLOC 2 : Réaliser des interventions de médiation, sensibilisation et conseil auprès de publics et structures spécifiques	<p>ME2.1 : <b>Etude de cas</b> - à l'écrit et restituée à l'oral devant le Jury : tirage au sort d'un type d'intervention sollicitée (médiation, sensibilisation, prévention canin-félin-NAC) et d'un public spécifique (personnes autistes, trisomiques, personnes âgées, particuliers...)</p> <p>ME2.2 : <b>Etude de cas</b> - à l'écrit et restituée à l'oral devant le Jury : d'après la situation d'une structure d'accueil collectif observée (plans et détail écrit des infrastructures, organisations des journées, moyens humains présents...) - aménagements en vue d'améliorer le bien-être des animaux</p>
BLOC 3 : Créer et gérer une entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC	<p>ME3.1 : <b>Dossier</b> « Fonction entrepreneuriale » - Ecrit</p> <p>ME3.2 : <b>Analyse</b> de la « Fonction entrepreneuriale » - Oral</p> <p>ME3.3 : <b>Etude de cas</b> - propositions d'amélioration des procédures de nettoyage et sécurité - Ecrit</p> <p>ME3.4 : <b>Etude de cas</b> « Gestion » - Ecrit</p>
BLOC 4 : Commercialiser les prestations de l'entreprise d'éducateur comportementaliste canin-félin-NAC	<p>ME4.1 <b>Etude de cas</b> « Commercialisation » - Ecrit</p> <p>ME4.2 Présentation de l'activité d'éducation comportementale canin-félin en <b>Langue vivante</b> - Oral</p>
BLOC 5 : Gérer les ressources humaines d'une entreprise d'éducation comportementale canin-félin-NAC	<p>ME5.1 : <b>Etude de cas</b> « GRH » – Ecrit</p> <p>ME5.2 : <b>Mise en situation professionnelle</b> « Fonction maître d'apprentissage » - Oral</p>

# Volumes horaires définis

**Tous les centres doivent présenter le même volume horaire afin d'assurer la cohérence et l'homogénéisation de la formation des candidats.**

➤ Formation continue : sur 9 mois, 1155 heures

*595h de cours en centre (à minima) et 560 heures en entreprise*

➤ Formation en apprentissage : sur 12 mois, 1820 heures

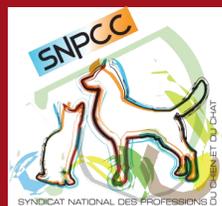
*595h de cours en centre et 1 225h en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)*

❖ *Ces volumes s'entendent hors temps d'évaluation.*

# Points importants

- **La certification est accessible par la voie de la VAE** : tout organisme habilité par CMA est autorisé à proposer un accompagnement VAE et à présenter ces candidats au jury de certification. L'organisation des jurys VAE peut varier d'une CMA de région à une autre, il faut donc se renseigner auprès de sa CMA locale.
- **Autres voies d'accès** : la certification est également accessible par la voie de la formation continue et de la formation en apprentissage, selon les volumes horaires définis préalablement.
- **Il s'agit du titre le plus élevé de la profession en matière de niveau de qualification.**
- **Les éducateurs canin-félin et NAC sont rattachés à l'artisanat depuis 2017. Il faut donc passer par l'OPCO EP dans le cadre des contrats d'apprentissage.**

# Questions - Réponses





**Chambres**  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**